

## **CIRH - Gouvernement de la République d'Haïti**

### **Secteur eau potable et assainissement**

### **Appels à propositions**

Porter le taux d'accès durable à une eau potable contrôlée de 2 % à 50 %.  
Porter le taux d'accès aux toilettes ou latrines conformes aux normes internationales de 0 % à 27,5 %.

#### **Contexte et logique**

La stratégie sectorielle du gouvernement haïtien pour le Secteur Eau Potable et Assainissement (SEPA) est basée sur le changement institutionnel né de la mise en vigueur de la Loi Cadre du Secteur de 2009, qui a comme objectif la réorganisation et la décentralisation territoriale du secteur pour garantir un service public de qualité et un système de régulation sectoriel (normes, tarifs, ...).

Au 30 décembre 2010, la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), d'après le calendrier établi avec le MTPTC, a définitivement intégré en son sein les opérateurs publics existants (le Poste Communautaire d'Hygiène et d'Eau Potable - POCHÉP -, le Service National d'Eau Potable - SNEP - et la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable - CAMEP). Cette intégration vise à garantir que la DINEPA puisse assurer de façon plus durable l'application de normes relatives à la qualité du service au niveau national, dont, notamment en ce qui concerne les aspects techniques, les aspects de gestion, la chloration et le contrôle de la potabilité, etc..

La création des Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA), des Centres Techniques d'Exploitation (CTE) et des Unités Rurales Départementales (URD), structures déconcentrées de la DINEPA, garantissent également le déploiement des stratégies et des programmes sur l'ensemble du territoire.

Après le séisme du 12 janvier 2010, les infrastructures d'eau potable de la zone Métropolitaine de Port-au-Prince et des villes affectées par le tremblement de terre, Léogâne, Petit-Goâve, Grand-Goâve, Gressier, etc., qui avaient déjà des problèmes divers (fuites, discontinuité du service d'eau, pas de système de chloration, etc.) pour offrir un service de qualité, ont été vraiment détériorées. Dans ces zones, la DINEPA et ses partenaires ont fait un effort de réhabilitation en vue d'améliorer la situation néanmoins il reste encore des investissements importants à consentir dans cette zone en vue de garantir un niveau de service adéquat à la population concernée.

Parallèlement, la problématique de Port-au-Prince reste encore aujourd'hui un grand défi étant donné que jusqu'au 30 décembre 2010, la DINEPA n'intervenait pas directement dans les grands travaux de réhabilitation nécessaires pour une remise à niveau du SAEPA de cette région. Actuellement, une assistance technique opérationnelle est en place au Centre Technique

d'Exploitation de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (anciennement CAMEP) pour réaliser les réparations, augmenter la qualité des services (garantir plus d'heures de service par habitant, eau potable, ...), ainsi que pour améliorer l'obtention des revenus devant garantir la durabilité des systèmes.

En ce qui concerne l'assainissement, le tremblement de terre a soulevé un problème primordial du secteur : l'inexistence de systèmes d'assainissement dans le pays. La mise en place des latrines et blocs sanitaires dans les campements ont rendu nécessaire la mise en place d'une logistique d'extraction des boues, de décharge et de traitement ultérieur. Egalement la DINEPA a du accélérer la mise en place d'expériences pilotes d'assainissement qui étaient déjà prévues dans ces projets. Malgré ces efforts, aujourd'hui encore la majorité des foyers n'ont pas de latrine ou de toilette ni aucun système de traitement d'excrétas ou d'eaux usées ne sont encore opérationnels.

## Principaux objectifs atteints et défis restant à relever dans le secteur

### A. Garantir au moins l'accès à l'eau potable contrôlée pour 50% de la population :

La DINEPA, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a développé principalement deux stratégies pour arriver à cet objectif :

- Campagne de chloration des réseaux et contrôle de qualité de l'eau : depuis novembre 2010, dans le cadre d'un programme de collaboration avec la Coopération Suisse et d'autres partenaires, la DINEPA a distribué du Chlore à destination des opérateurs des systèmes et a effectué des formations à leur intention. Egalement, la DINEPA a mis en place la première campagne de chloration systématique des réseaux en décembre 2010 qui se poursuit à date. A noter le développement par la DINEPA du système Sis-Klòr pour contrôler et suivre la qualité de l'eau. Ces mesures doivent être accompagnées d'un suivi plus régulier et d'un système d'alerte pour informer la population des éventuels risques. Une équipe de techniciens municipaux va être mise en place dans le cadre des programmes BID/AECID, BM et CDC de lutte contre le choléra et les formations sur la chloration vont continuer notamment à travers l'appui de la Coopération Suisse et du CDC.

Néanmoins, pour garantir cette potabilisation de l'eau des réseaux, il faut avoir des infrastructures adéquates qui évitent la contamination de l'eau dans la chaîne de distribution et le gaspillage de l'eau traitée. Des investissements ont été mis en place dans les zones rurales et les principales villes du pays, mais ils restent, à ce jour, très insuffisants.

- Campagne de traitement de l'eau à domicile : la distribution des produits de potabilisation à domicile, lancée depuis l'apparition de l'épidémie de choléra, se poursuit encore (programmes d'urgence AECID/BID, l'UNICEF et ONG). Pour accompagner ces

distributions, une campagne nationale de sensibilisation a été mise en place dans le cadre du Programme Bilatéral financé par l'AECID.

B. Garantir un taux d'accès pour au moins 27,5% de la population, à des toilettes ou latrines conformes aux normes internationales et aux contraintes locales :

La DINEPA a commencé en 2010 le développement des premières expériences d'assainissement collectif. La vidange de latrines des sites d'hébergement et plus tard des centres de traitement de choléra a permis la création d'un système public et moderne de vidange de latrines parallèle aux systèmes traditionnels individuels. Ce service a été possible grâce à l'appui des ONG et du programme UNICEF-ECHO-UNOPS. Mais ce système a souligné la nécessité de construire sur l'ensemble du territoire des sites de décharge et des stations d'épuration des boues provenant des latrines.

Dans un premier temps, des stations d'épuration vont être construites à Port-au-Prince (ECHO-OCHA-UNOPS), Saint Marc (BID/AECID), Les Cayes (BID/AECID) et Port-de-Paix (BID/AECID).

Par contre, la construction des latrines individuelles/familiales n'a pas eu le développement escompté. Même si les ONG ont construit des latrines, l'absence d'une réglementation précise et en ligne avec les normes internationales a compliqué l'instauration d'un programme de construction à l'échelle nationale par le Gouvernement.

Les principales stratégies développées par le Gouvernement et ses partenaires pour atteindre cet objectif sont :

- Le développement de normes de construction et de gestion des latrines et des directives opérationnelles sur les approches préconisées. Avec l'appui de l'UNICEF, la DINEPA va développer des normes pour la régularisation du secteur, notamment celles concernant le secteur de l'assainissement individuel.
- Une campagne de construction des blocs sanitaires dans des lieux publics (écoles, marchés publics, etc.) va être mise en place.
- Un appui aux institutions de santé dans le domaine du renforcement des infrastructures d'assainissement composant des projets choléra AECID/BID et BM
- Des techniciens municipaux vont être déployés sur l'ensemble du territoire pour garantir l'application des normes établies et faciliter la mise en œuvre des campagnes de latrinisation.

A long terme la DINEPA souhaite travailler avec les municipalités pour établir des décrets municipaux qui obligeront les familles à construire des latrines dans les foyers selon les normes nationales en vigueur. La DINEPA souhaite également développer un programme de subvention et/ou de microcrédits pour appuyer ces constructions.

Malgré ces efforts les besoins dans ce domaine sont très élevés. Seul 10% de la population possède une latrine appropriée. Les grands programmes en cours ne disposent pas de ressources financières suffisantes et le développement du secteur de l'assainissement a encore un vaste chemin à parcourir en Haïti.

L'appui pour le développement des normes et systèmes de contrôle sur le territoire est réellement indispensable. Il est également nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement qui garantissent la construction de latrines à la fois collectives et individuelles.

Il est important de souligner que la latrinisation en milieu rural est une bonne solution pour la mise en place de systèmes d'assainissement, mais au niveau urbain et dans des zones de haute concentration de population, elle peut avoir un impact négatif si les boues ne sont pas traitées et éliminées des sites. Les schémas directeurs vont aider à évaluer la durabilité et la viabilité des systèmes de traitement d'excrétas, solution d'assainissement innovatrice et unique en Amérique Latine.

Les expériences pilotes en assainissement collectifs et les schémas directeurs vont montrer les solutions les mieux adaptées et durables pour l'assainissement en Haïti et permettront de mieux évaluer les besoins et défis.

## Besoins identifiés Propositions sollicitées

### **Project Types Sollicités pour compléter le projet existant:**

*A noter que les propositions peuvent être faites pour tous les projets ou pour quelques projets. Ainsi, les combinaisons de types (A, B) (A, C)... (Études et réalisations de projet) seront acceptées.*

*Seront également acceptés les propositions pour une zone bien définie si toutes les composantes de la zone en question sont prises en compte.*

### **Type A: Etudes complémentaires pour l'amélioration de la desserte en eau potable dans la zone métropolitaine**

L'agrandissement des réseaux et l'amélioration de la desserte doit avoir à sa base des études de faisabilité et techniques pour savoir la quantité d'eau pour les différentes zones, les sources d'eau à exploiter, les coûts à consentir? Le calendrier de déroulement...

Ces études pourront concerner les nouvelles zones de relocalisation de la population définies par le Gouvernement, au sein de la RMPP. En parallèle aux études d'eau potable, celles concernant le volet assainissement doit également être pris en compte. Ces études devront être en harmonie avec le schéma Directeur qui est en cours d'actualisation.

#### **Domaine**

DINEPA / OREPA Ouest / CTE RMPP

#### **Activités**

- Passation de marchés pour la conduite des études
- Réalisation d'études de faisabilité,
- Cadrage des propositions des études de faisabilité aux politiques nationales sectorielles
- Réalisation d'études techniques jusqu'au stade d'APD
- Validation des études

#### **Critères de sélection**

Etude devant couvrir toute zone habitable ou en projet de devenir zone habitable de la zone métropolitaine

Consultant ou bureau d'études ayant capacité et expertise dans le domaine

#### **Durée**

A préciser dans l'offre.

## **Type B: Travaux de renforcement de la production en zone métropolitaine**

A partir des résultats des études ayant identifié les besoins et les sources d'eau pouvant satisfaire les besoins, des travaux comme tels que la réalisation de forage et test de leur capacité, captage de nouvelles sources doivent être réalisés pour matérialiser une augmentation de la production d'eau pour la distribution sur les réseaux.

Les zones concernées ne seront définies avec précision qu'au terme des études de faisabilité.

### **Domaine**

DINEPA / OREPA Ouest / CTE RMPP

### **Activités**

- Passation de marchés pour réalisation de forages et captages
- Passation de marchés pour la supervision des travaux
- Réalisation des travaux et réalisations d'essais sur les forages
- Protection des aires de captage et de forage
- Supervision des travaux
- Réception des travaux

### **Critères de sélection**

Entreprises ayant expérience et capacité dans le domaine

### **Durée**

A préciser dans l'offre

## **Type C : Travaux d'extension des réseaux de la zone métropolitaine**

Ces travaux destinés aux zones non desservies en eau potable seront réalisés dans l'objectif du raccordement de tout quartier à un réseau d'eau potable viable, avec potentiellement la capacité de réaliser des branchements à domicile tout en respectant les normes établies.

Les zones ciblées sont en priorité les quartiers existants n'ayant pas été trop touchés par le séisme et les zones déclarées officiellement par le Gouvernement haïtien comme zone de relocalisation de la population à l'intérieur de la RMPP.

### **Domaine**

DINEPA / OREPA Ouest / CTE RMPP

### **Activités**

- Passation de marchés pour la réalisation de nouveaux réseaux et pour la réhabilitation ou l'augmentation de capacités d'autres réseaux existants.
- Passation de marchés pour la supervision des travaux.
- Exécution des travaux
- Supervision des travaux
- Réception des travaux

### **Critères de sélection**

Toute zone habitable de la zone métropolitaine et zone avec projet de construction d'habitat ;  
Entreprise ayant expertise et capacité dans le domaine.

### **Durée**

A préciser dans l'offre

### **Type D : Travaux en assainissement**

Ces travaux ont pour objectif de réaliser des projets pilotes en vue de doter les ménages de latrines ou de toilettes aux normes modernes et prévoir des systèmes de collecte, de transport et de traitement des excréta, réseaux pilotes d'assainissement, etc.

#### **Domaine**

DINEPA / OREPA Ouest / CTE RMPP

#### **Activités**

- Passation de marchés pour la réalisation des études ;
- Réalisation d'études de zone ;
- Réalisation d'études pour la mise place de stations d'épuration et des systèmes de collectes des boues ;
- Approbation de la DINEPA des choix techniques de latrinisation et de type de fosses à réaliser en cas de toilettes modernes ;
- Passation de marchés et construction de latrines ;
- Passation de marchés pour la supervision des travaux ;
- Construction de stations d'épuration ;
- Construction des réseaux s'assainissement ;
- Mise place du système de collecte des boues ;
- Opérationnalisation (entraînement des opérateurs) ;
- Supervision des travaux.

#### **Critères de sélection**

Consultant et entreprises ayant expertise et capacité dans le domaine

#### **Durée**

A préciser dans l'offre

## **Type E : Réhabilitation SAEP de Pétion-ville**

La réalisation de travaux sur le réseau de Pétion-Ville vise une augmentation de la capacité du service et une amélioration de la qualité du service.

### **Domaine**

DINEPA / OREPA Ouest / CTE RMPP

### **Activités**

- Passation de marchés pour l'actualisation des études ;
- Actualisation des études techniques et phasage des travaux ;
- Passation de marchés pour la réalisation des travaux ;
- Passation de marchés pour la supervision
- Réalisation des travaux de réhabilitation ;
- Supervision des travaux ;
- Réception des travaux.

### **Critères de sélection**

Projet de desserte à Pétion-Ville ;

Bureau d'études et entreprises avec capacité et expertise

### **Durée**

A préciser dans l'offre